

# **Rapport annuel sur l'intégration en Afrique 2002**

## **TABLEAU SYNOPTIQUE**

**Addis-Abeba  
Commission économique pour l'Afrique**

**Mars 2002**

## **Introduction**

Le présent projet du Rapport annuel sur l'intégration en Afrique (ARIA 2002) qui sera publié dans le courant de l'année, présente les conclusions préliminaires des recherches et des analyses effectuées par la CEA pendant plus de deux années. Ce rapport que la CEA entend produire tous les ans, se donne plusieurs objectifs. La CEA espère qu'il permettra de créer les instruments, les méthodes et les normes d'analyse permettant de suivre les progrès accomplis dans le domaine de l'intégration dans les différentes sous-régions de l'Afrique. Il est également escompté qu'il permettra de fournir un cadre qui aidera les pays, les communautés économiques régionales, l'OUA, l'Union africaine et d'autres institutions à définir leurs engagements et leurs responsabilités. Elaboré en consultation étroite avec des acteurs nationaux et régionaux, le Rapport se verra une référence sérieuse dans le domaine de l'intégration en Afrique.

Le Rapport évaluera tout un éventail d'activités menées dans le domaine de l'intégration en Afrique. Il se basera, pour cela sur des indicateurs soigneusement élaborés, portant sur les résultats obtenus dans la région et dans les nombreuses communautés économiques régionales sur la base d'objectifs arrêtés dans le cadre d'engagements pris à l'échelle régionale et sous-régionale. S'appuyant sur ces conclusions, le Rapport vise à tirer des enseignements et à faire des recommandations concrètes en vue de faire face aux difficultés et d'élaborer des politiques.

Le premier Rapport est en cours d'élaboration tout comme le tableau synoptique dont nous vous présentons ici le projet. Il expose certains motifs principaux de l'intégration en Afrique. Il passe en revue les performances des communautés économiques régionales qui sont les piliers de l'intégration en Afrique. Il se penche ensuite sur les tendances générales dans le domaine de l'intégration. Il évalue les questions clefs que sont le commerce, la cohérence des orientations, l'infrastructure, l'industrie et l'agriculture et rend compte des progrès accomplis par chacune des communautés économiques régionales. Enfin, la contribution nouvelle qu'il apporte en présentant les aspects marquants des Indicateurs de l'intégration en Afrique, permettra de mieux comprendre les progrès réalisés.

La conclusion soulève certaines questions destinées à définir le cadre des actions futures. Où en est l'intégration aujourd'hui ? Quelles sont les grands problèmes posés en ce qui concerne le commerce, la convergence macroéconomique, l'infrastructure, l'industrie, l'agriculture et les institutions ? Quel plan d'action faut-il établir pour accélérer la construction de l'Union africaine et quelles passerelles faut-il établir entre celle-ci et les communautés économiques régionales et les gouvernements des pays ?

Conçu pour répondre aux besoins des hauts responsables, le présent projet est présenté à tous les participants au Forum pour le développement de l'Afrique. Il servira à engager la réflexion, à cerner les questions qui apparaissent comme les plus importantes et à susciter des réponses aux nombreuses questions qui se posent. Les consultations qui auront lieu à l'occasion du Forum serviront de base pour l'élaboration du Rapport final.

## **Le projet d'une Afrique unie**

Une Afrique unie, tel est le projet caressé à l'aube des indépendances dans les années 50 et 60. Il était alors question de créer un marché commun des biens et des services, de coordonner les

politiques des taux d'intérêt et des taux de change et d'établir une discipline fiscale, de créer des infrastructures et de moderniser celles qui existaient déjà, d'améliorer et de faciliter les services ou encore de développer les transports et les communications transfrontières. Avec un marché unifié de l'emploi, les travailleurs pourraient facilement bénéficier des meilleures offres.

Ce projet a malheureusement été hypothéqué par les ravages de la guerre, les dégâts de la corruption qui a saigné l'Etat et affaibli l'initiative privée. Les régimes, hostiles à toute ouverture, ont refusé d'agir en toute transparence. Les économies, introverties, étaient gérées administrativement. Les entreprises publiques prédominaient et les entreprises privées étaient rejetées.

Pour les 53 pays africains, peu développés dans leur majorité, ce projet n'a rien perdu de sa validité, pendant toutes ces années. Unir les économies de ces pays revenait à réaliser des économies d'échelle favorisant leur compétitivité. Cela signifiait aussi accéder à un espace plus grand favorisant les échanges et l'investissement et créant de l'offre en amont et en aval. Cela permettrait de promouvoir les exportations dans les marchés régionaux et de gagner en expérience pour, ensuite, entrer dans les marchés mondiaux. Cela favoriserait enfin la création de cadres de coopération entre les pays africains, en vue de mettre en place des services communs pour le financement, les transports et les communications.

### **L'intégration, pourquoi faire?**

**Pour transformer les économies africaines.** L'intégration régionale est une condition nécessaire à la transformation et à la croissance des économies africaines, mais aussi à l'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale. La production serait ainsi assurée de façon plus efficace conformément à la théorie des avantages comparatifs, et les marchés, plus vastes, permettraient de mieux tirer parti des économies d'échelle. Les changements qui en résulteraient permettraient d'améliorer la qualité des facteurs de production, d'en accroître la quantité et de les moderniser progressivement grâce au progrès technologique. De plus, la mobilité des facteurs, couplée à une coordination et une harmonisation des politiques monétaires et fiscales, doperait la croissance économique et améliorerait le bien-être dans les pays concernés.

**Pour libérer l'activité industrielle et commerciale.** L'un des fondements rationnels les plus solides, parmi d'autres, de l'intégration régionale en Afrique se rapporte aux effets à long terme de celle-ci sur l'organisation des activités industrielles et commerciales. Premièrement, la concurrence accrue entre les entreprises conduira les moins efficaces d'entre elles à améliorer leurs mécanismes de fonctionnement tandis que d'autres, incapables de s'adapter au nouvel environnement, devront disparaître. Cet environnement concurrentiel émergent favorisera la croissance et le profit et bénéficiera au consommateur. Deuxièmement, de nombreuses activités manufacturières pourront s'établir à une échelle plus vaste, élargissant de ce fait la base industrielle si nécessaire à la transformation des économies africaines. Troisièmement, les possibilités plus grandes qui s'offriront à l'investissement (national et étranger) permettront de mobiliser et de déployer davantage de fonds, en vue d'exploiter les immenses ressources naturelles du continent, de mettre en valeur l'énorme réservoir de ressources humaines et de tirer parti des possibilités d'épargne. La perspective d'attirer des technologies de pointe, grâce à l'investissement direct étranger, peut également être un instrument important pour promouvoir une production compétitive et favoriser l'intégration.

**Pour entrer dans l'économie mondiale.** La régionalisation peut aussi jouer en faveur du multilatéralisme par les moyens suivants :

- En allant au-delà des questions étroites du commerce et du bien-être mondial et en prenant des mesures destinées à promouvoir l'investissement étranger, le capital humain et le développement technique, le développement de l'infrastructure, l'exploitation rationnelle des ressources naturelles et la préservation de l'environnement.
- En agissant comme un instrument qui limite la tentation du repli sur soi et qui ouvre la voie aux réformes dans le secteur du commerce.
- En créant des groupements politico-économiques plus vastes qui soient capables de faire entendre leur voix avec plus de force dans les instances internationales.
- En créant des groupes d'intérêt favorables à l'exportation et capables de s'opposer aux tenants du protectionnisme national.
- En encourageant la concurrence dans les marchés intérieurs, la baisse des prix et l'amélioration de la qualité pour assurer une meilleure compétitivité des produits sur les marchés internationaux.

L'Afrique devrait progressivement devenir un membre à part entière de l'économie mondiale et éviter ainsi d'être davantage marginalisée. Il reste cependant beaucoup à faire pour que les arrangements conclus en vue de l'intégration de l'Afrique, répondent aux exigences de l'OMC conformément aux dispositions de l'Article XXIV du GATT.

**Pour promouvoir l'Union africaine.** L'intégration régionale est aussi envisagée comme un tremplin pour la création de l'Union africaine. La Charte de l'OUA et l'Acte constitutif portant création de l'Union africaine en fixent les grands idéaux. Le Plan d'action de Lagos et le Traité d'Abuja instituant la Communauté économique africaine énoncent les mécanismes économiques, politiques et institutionnels nécessaires à la réalisation de cet objectif. De plus, les divers traités portant création des groupements économiques régionaux, signés avant ou après les indépendances, tout en témoignant de la richesse des objectifs et des instruments qui reflètent la diversité géographique et économique du continent, ont tous des dimensions panafricaines.

**Pour affronter des problèmes politiques communs.** Les arrangements relatifs à l'intégration régionale peuvent aussi promouvoir la coopération politique, les pays membres s'engageant à atteindre des objectifs communs. Ces arrangements constituent une plate-forme pour faire face aux problèmes politiques communs et aux menaces extérieurs. Les pays membres de la CEDEAO ont ainsi lancé des initiatives en vue de consolider la paix, la stabilité et la sécurité dans le cadre des efforts communs entrepris avec l'ECOMOG. Le cadre régissant ces activités a récemment été renforcé grâce à la mise en place d'un Mécanisme permanent de prévention, de gestion et de résolution des conflits, notamment de protocoles portant création d'un mécanisme régional d'assistance mutuelle de défense. La SADC a également élaboré un arrangement pour la paix et la sécurité en Afrique australe.

### **Et maintenant ?**

Les dirigeants africains voient maintenant dans l'intégration régionale un moyen de pénétrer les marchés mondiaux et d'attirer l'investissement direct étranger. Ils ont relevé les enjeux de

l'intégration en s'orientant récemment vers la mise en place de l'Union africaine et en élaborant le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique.

**Les CER comme première pierre.** Les dirigeants africains ont également décidé de faire des nombreuses communautés économiques régionales, communément appelées CER, la première pierre de l'intégration. Caractérisées par leurs compositions imbriquées, dévalorisées et sous-financées, les CER ont obtenu quelques résultats mais n'ont pas, de manière générale, réalisé leurs objectifs d'augmenter la production et de développer le commerce intérieur, ce qui est sans doute un reflet de l'amenuisement des économies africaines et de leurs parts dans le commerce mondial.

Mais il faudrait alors revigorer les CER, en commençant par rationaliser leurs structures, mais aussi leurs relations avec les gouvernements, qui doivent se reconnaître dans leurs engagements actuels. Ensuite, il faudrait, entre les CER, une meilleure coordination rendant obligatoire l'harmonisation de leurs protocoles souvent concurrentiels.

**Intensifier le commerce.** Les CER - et l'intégration régionale - devraient commencer par le commerce. Et comme le commerce suppose des transactions aisées, des paiements assurés et des taux de change prévisibles, il faudrait que les partenaires commerciaux s'orientent vers une plus grande convergence macroéconomique. Celle-ci pourrait inciter les pays à investir dans l'intégration physique des routes, des chemins de fer, des lignes électriques, des services aériens et des télécommunications.

**Faire du secteur privé l'élément moteur.** Dans tout ce processus, le secteur privé doit être l'élément moteur et le gouvernement ne doit jouer qu'un rôle d'appui, en améliorant la gouvernance et en créant un environnement plus porteur. Le secteur privé doit être l'élément moteur de l'investissement transfrontières et de la production de biens et services autres que les infrastructures. Il faudrait donc établir, entre le secteur privé et le secteur public, des relations fondées sur l'avantage comparatif et la concurrence loyale, qui constituent la base de l'innovation ainsi que de l'accumulation et du transfert du savoir.

**Renforcer le soutien public.** Il est également essentiel d'obtenir une plus grande participation populaire et de consolider l'appui de la société civile, pour assurer le financement et le renforcement d'institutions à même d'assumer les nombreuses tâches de l'intégration. Les dirigeants politiques devraient faire de l'intégration une priorité nationale. Et pour obtenir le plus grand appui possible en faveur de l'intégration, ils devraient mener des campagnes de sensibilisation mettant en avant les cas de réussite et les avantages attendus à long terme.

## **Les communautés économiques régionales et l'intégration de l'Afrique**

Leurs traités, protocoles et programmes font logiquement des CER les institutions devant démarrer l'intégration. Leurs traités sont peut-être très peu compris, leurs protocoles très peu appliqués et leurs programmes loin d'être accomplis, mais de pierre d'achoppement de l'intégration africaine, ils pourraient en devenir la première pierre.

### **Premières pierres**

Jusqu'à quel point chaque CER peut-être réellement considérée comme la première pierre de l'intégration dépendra de l'engagement politique dont les Etats membres feront preuve, collectivement, dans ce sens.

Le Traité instituant la Communauté économique africaine prévoit sa mise en place en six étapes. La première met justement l'accent sur le renforcement des CER pour en faire les piliers de la Communauté. Dans les étapes suivantes, les CER sont censées créer des zones de libre-échange, puis des unions douanières et, enfin, coordination et harmonisation horizontales aidant, mettre en place un marché commun africain.

L'Afrique compte 14 CER qui se distinguent par leur conception, leur étendue et leurs objectifs. Sept d'entre elles dominent le paysage de l'intégration :

- L'Union du Maghreb arabe (UMA), qui comprend cinq membres.
- Le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), qui comprend 20 membres.
- La Communauté économique des Etats d'Afrique centrale (CEEAC), qui comprend dix membres.
- La Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui comprend 15 membres.
- La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), qui comprend 14 membres.
- L'Autorité intergouvernementale pour développement (IGAD), qui comprend sept membres situés en Afrique de l'Est.
- La Communauté des Etats sahélo-sahariens (SIN-SAD), qui comprend 18 membres.

Six autres CER sont géographiquement peu étendues ou sont des sous-ensembles de CER plus importantes :

- L'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), qui comprend huit membres, faisant tous partie de la CEDEAO.
- L'Union du fleuve Mano (MRU), qui comprend trois membres, faisant tous partie de la CEDEAO.
- La Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC), qui comprend six membres, faisant tous partie de la CEEAC.
- La Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL), qui comprend trois membres, faisant tous partie de la CEEAC.
- La Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC), qui comprend trois membres, dont deux font partie du COMESA et l'autre de la SADC.
- La Commission de l'océan Indien (COI), qui comprend cinq membres, dont quatre font partie du COMESA et un de la SADC.

- L'Union douanière d'Afrique australe (SACU), qui comprend cinq membres, faisant tous partie de la SADC et deux d'entre eux faisant partie du COMESA.

Dans pratiquement toutes les sous-régions, le processus de l'intégration est actuellement géré par deux ou plusieurs groupements. La plupart des pays font partie de deux ou plusieurs blocs. Sur les 53 pays africains, 27 sont membres de deux CER et 18 autres sont membres de trois CER. Un pays, la République démocratique du Congo, est membre de quatre CER. Sept pays seulement appartiennent à une seule CER.

Les pays africains ont décidé de créer plusieurs CER et d'y adhérer afin de poursuivre l'intégration sur plusieurs fronts. Certains pays membres de blocs importants pourraient avancer beaucoup plus vite dans le cadre d'un autre groupement restreint. Les pays souhaitent également maximiser les avantages de l'intégration et limiter les pertes par la répartition des risques. En ce qui concerne les pays économiquement faibles, en particulier, l'arrimage à plusieurs blocs peut s'avérer très incitatif.

**Harmoniser les CER.** Le Traité instituant la Communauté économique africaine consacre tout un chapitre à la nécessité de faire avancer les CER de concert. L'Acte constitutif de l'Union africaine réitère le bien-fondé d'une approche harmonieuse de la mise en place de l'Union.

- Le rapprochement de la CEDEAO et de l'UEMOA s'est traduit par un programme d'action commun sur la libéralisation du commerce et la convergence des politiques macroéconomiques. Les deux entités ont décidé d'adopter de nouvelles règles d'origine communes, afin d'accentuer le flux des échanges. D'autres aspects importants de l'harmonisation sont: les modèles de déclaration-soumission de douane (appelés à fusionner en un seul document) et les mécanismes de compensation (la CEDEAO a déjà accepté d'adopter le système qu'applique l'UEMOA).
- En Afrique centrale, la CEEAC a adopté un régime commercial qui tient compte des dispenses en vigueur au sein de la CEMAC.
- L'IGAD et la COI appliquent la plupart des instruments d'intégration qui sont déjà adoptés au sein du COMESA, tandis que l'EAC et le COMESA ont conclu un mémorandum d'accord destiné à faciliter l'harmonisation de leurs politiques et programmes.

Le COMESA et la SADC ont décidé de créer des groupes d'étude chargés d'examiner les questions d'intérêt commun et de s'inviter mutuellement à leurs réunions sur les politiques ainsi qu'à leurs réunions techniques.

Ces initiatives permettent de réduire les disparités entre les communautés économiques régionales. Ceci dit, les efforts que déploient les communautés économiques régionales doivent être appuyés par un mécanisme continental efficace de coordination.

### **Ou bien des pierres d'achoppement?**

Dans la plupart des cas, les dispositions régissant les communautés économiques régionales sont aussi élaborées que celles des programmes d'intégration économique dans les autres régions du

monde. Toutes les communautés économiques régionales ont un secrétariat assez fonctionnel, tiennent fréquemment des réunions aux niveaux des ministres et des groupes de travail. Or, en dépit des déclarations politiques, des arrangements institutionnels complexes et des efforts que ne cessent de faire les gouvernements, le bilan est bien maigre. A la différence des autres organismes d'intégration économique dans d'autres régions du monde -UE en Europe, ALENA en Amérique du Nord et MERCOSUR en Amérique du Sud, les communautés économiques régionales n'ont pas réussi à accélérer la croissance ni à intensifier le commerce.

**Peu de dispositions permettant l'interaction.** Les principaux objectifs, principes et autres dispositions du Traité d'Abuja et ceux de l'Acte constitutif de l'Union africaine devraient prévoir un cadre de convergence des divers protocoles concernant les communautés économiques régionales. Toutefois, dans la plupart des cas, aux termes des dispositions de ces protocoles, les communautés économiques régionales en sont réduites à s'occuper de leurs propres affaires et ne peuvent pratiquement pas avoir des relations avec d'autres groupements économiques. Le Protocole concernant les relations entre la Communauté économique africaine et les communautés économiques régionales a pour objet de trouver une solution à ce problème en plaçant les communautés économiques régionales sous la tutelle de la Communauté économique africaine pour mieux coordonner et harmoniser leurs activités. Au cours du dernier Sommet de l'OUA, il avait décidé que l'UA devait également signer un protocole avec les communautés économiques régionales sur leurs relations mutuelles.

**Protocoles.** Il s'agit de savoir si la Communauté économique africaine et, maintenant, l'UA doivent adopter leur propre protocole, donner des directives que les communautés adapteront à leur propre situation. Etant donné le grand nombre de protocoles prévus (29) dans le cadre du Traité d'Abuja, il n'est pas réaliste de faire signer ces protocoles et de les appliquer avant d'avoir harmonisé ceux des communautés économiques régionales. En outre, pour la Communauté économique africaine, il n'est point besoin de protocole avant les deux dernières phases que constitue la mise en place de la Communauté. Jusqu'alors, elle s'emploiera principalement à coordonner les activités des communautés économiques régionales.

**Faiblesse de l'interface avec les pays membres.** La plupart des mesures d'intégration économique figurant dans les protocoles, décisions et accords doivent être mis en œuvre au niveau national. Pour ce faire, il faut créer un ou plusieurs mécanismes nationaux qui seront chargés de planifier, d'organiser, de coordonner les activités et de suivre l'engagement pris par chaque pays. Certains pays ont déjà créé ce mécanisme, y compris des ministères chargés spécifiquement de s'occuper des problèmes d'intégration. Toutefois, d'autres pays n'ont pas encore mis en place cette structure. Dans certains cas, les fonctions du mécanisme actuel sont trop mal définies ou bien le mécanisme n'est pas bien doté en ressources humaines, matérielles et financières pour s'acquitter de sa tâche.

Les faiblesses des mécanismes nationaux s'expliquent par ce qui suit :

- Le fait que les gouvernements africains n'ont pas su donner une suite aux engagements qu'ils ont pris dans le cadre des traités et accords régionaux en modifiant véritablement leurs politiques, législations, règles et réglementations nationales.
- La réticence des gouvernements à sacrifier les intérêts politiques nationaux immédiats sur l'autel des objectifs économiques régionaux à long terme (qui seraient

plus avantageux pour les populations à long terme) ou à céder des domaines essentiels de la souveraineté à des institutions régionales.

- L'absence de mécanismes chargés du suivi et de l'application pour veiller au respect des calendriers convenus pour des questions telles que la réduction des barrières tarifaires et non tarifaires ou pour atteindre des objectifs plus difficiles tels que la stabilisation macro-économique.
- Le fait que les décideurs nationaux ne prennent pas souvent en considération les dispositions de la Communauté économique africaine et ne participent pas aux activités des communautés économiques régionales.

**La faiblesse des moyens ne permet pas de s'acquitter de mandats ambitieux.** Les communautés économiques régionales doivent s'employer à s'acquitter des mandats ambitieux qui leur ont été dévolus au titre des traités et protocoles, mais, pour ce faire, elles ne disposent pas des ressources nécessaires. En fait, le financement insuffisant des politiques et programmes d'intégration régionale est, a-t-on déjà indiqué, une des principales faiblesses du processus d'intégration. L'écart entre les sommes allouées et les paiements est important et ne cesse de s'accroître et il en sera d'autant plus ainsi si l'on tient compte des besoins estimatifs à court terme. Par exemple, pour le COMESA et la CEMAC, le taux de recouvrement des contributions a diminué, passant de 100 % en 1993 à un peu plus de 50 % en 1998. En outre, les contributions que les Etats membres ont effectivement versées permettent à peine de faire face aux dépenses de fonctionnement des communautés économiques régionales, qui, ainsi, sont trop tributaires de l'aide extérieure. Pour combler le déficit de financement, la coopération est un élément déterminant. C'est pourquoi, il convient de recentrer cette assistance pour mieux utiliser les rares ressources disponibles.

**Rapports avec les autres acteurs.** Les communautés économiques étrangères peuvent être les principaux acteurs de l'intégration, mais elles ne sont pas les seuls acteurs, étant donné le grand nombre d'organismes régionaux et sous-régionaux s'occupant d'un petit nombre d'activités telles que le transport et l'énergie. Dans nombre de cas, d'autres organisations seraient plus rentables ou auraient un meilleur avantage comparatif pour cette activité. Le problème des communautés économiques régionales, c'est qu'elles ont été chargées de mener ces activités, donc elles ne peuvent se dérober à cette tâche, quand bien même elles ne disposent pas des ressources nécessaires, ne peuvent pas réaliser ces activités de façon rentable et d'autres organisations sont plus qualifiées pour cette activité. Pour les communautés économiques régionales, une solution pourrait consister à établir des liens de partenariat avec d'autres, une autre à réviser les termes de leur mandat.

**Evolution du processus d'intégration.** Les travaux de recherche effectués dans le cadre du présent rapport ont permis de recueillir un grand nombre d'information sur le processus d'intégration en Afrique. Pour chaque communauté économique régionale et pour chacun des huit thèmes d'intégration (commerce, politique macro-économique, infrastructure, industrie, agriculture...) des données ont été recueillies aux niveaux national, régional et continental. Ces données ont servi à établir des indicateurs d'intégration, qui ont ensuite été utilisés pour élaborer des indices d'intégration pour chaque secteur, pour chaque communauté économique régionale et pour toute l'Afrique.

## **Analyse sectorielle**

**Commerce.** Le Traité d'Abuja préconise une approche en six étapes sur une période de 34 ans (à partir de 1994) pour former la Communauté économique africaine. La première étape comprend l'élimination progressive des tarifs sur le commerce à l'intérieur des communautés économiques régionales, ce qui permettra de créer des zones de libre-échange. Simultanément ou par la suite, les barrières non tarifaires seraient supprimées et un tarif extérieur commun adopté pour créer une union douanière. La mise en œuvre de profondes réformes permettrait la libre circulation des marchandises à l'intérieur de la communauté, la libre circulation des facteurs de production et la formation d'un marché commun. Enfin, les politiques économiques, sociales, environnementales et autres politiques essentielles seraient harmonisées et une union ou communauté économique serait créée.

Toutes les communautés économiques régionales ont fait d'importants efforts pour passer à la première étape en supprimant progressivement les tarifs sur le commerce intérieur. Bien que les résultats obtenus diffèrent d'un pays à l'autre, la plupart des pays membres des communautés économiques régionales respectent leurs engagements.

Dans le programme de mise en œuvre de la Communauté économique africaine, il est prévu que toutes les communautés économiques régionales créent une zone de libre-échange d'ici à 2017. Le COMESA a déjà défini le cadre juridique d'une zone de libre-échange, d'autres communautés économiques régionales ont déjà accompli d'importants progrès et sont en avance sur le calendrier de mise en œuvre. L'UEMOA, la SACU et la CEMAC sont déjà des unions douanières pleinement

fonctionnelles. Toutefois, le COMESA, la CEDEAO, la SADC, la CEEAC et l'UMA restent à la traîne.

Quels sont les résultats obtenus à ce jour? Les pays membres des communautés économiques régionales exportent à peine 10 % de leurs produits vers les autres pays membres de communautés économiques régionales (tableau 1).

**Tableau 1. Exportations vers les autres membres des CER – ou dans le monde**

	<b>EXPORTATIONS</b>					
	<b>Pourcentage des exportations individuelles intracommunautaires par rapport au total des exportations intracommunautaires</b>		<b>Pourcentage des exportations intracommunautaires par rapport au total des exportations de l'Afrique</b>		<b>Pourcentage des exportations individuelles intra communautaires par rapport à l'ensemble des exportations</b>	
	Pourcentage	Rang	Pourcentage	Rang	Pourcentage	Rang
CEMAC	1,1	10	0,1	10	1,9	11
SINSAD*	12,8	3	1,3	4	3,6	8
CEPGL	0,1	12	0	13	0,5	12
COMESA	9,3	4	1	5	6	6
EAC	4,7	7	0,5	7	18,1	1
CEEAC	1,3	9	0,1	9	1,9	10
CEDEAO	19,9	2	2,1	3	10,2	5
IGAD	4,4	8	0,5	8	13,5	2
IOC	0,7	11	0,1	11	4	7
MRU	0	13	0	12	0,3	13
SACU						

SADC	31,3	1	3,3	2	12,8	3
UEMOA	5,9	6	0,6	6	11,2	4
UMA	8,6	5	8,6	1	3,1	9
<b>Total</b>	100		10,5			

\* Le classement de la CEN-SAD est donné au hasard, du fait qu'elle vient tout juste d'être formée.

Source : Personnel de la CEA

Sous l'impulsion de l'Afrique du Sud, les pays de la SADC réalisent le plus fort taux d'échanges commerciaux en leur sein, 31% pour les exportations et 24% pour les importations. D'autres économies de la SADC fortement axées sur l'exportation, telles que celles de Maurice et du Zimbabwe ont également contribué à ce résultat. Des pays comme le Malawi et le Mozambique ont aussi eu de bons résultats en matière d'exportations directes vers le marché de la SADC. Cette communauté vient en tête des autres CER, bien qu'elle n'ait commencé à mettre en œuvre le protocole relatif aux échanges qu'en septembre 2000. Etant donné que la plupart des pays de la SADC sont également membres du COMESA, le programme de libéralisation des échanges de cette communauté aurait pu les aider. A mesure que l'application du protocole relatif aux échanges de la SADCs'accélère, il y a tout lieu de croire que les échanges au sein de la SADC deviendront encore plus importants.

La CEDEAO vient en deuxième position pour ses exportations et importations intra communautaires avec un taux de 17%. Elle a obtenu de bons résultats pour son programme de libéralisation des échanges en ayant supprimé tous les droits de douane sur les produits traditionnels et de l'artisanat, mais n'a pas aussi bien réussi pour les produits industriels, où le calendrier des réductions tarifaires connaît encore quelques problèmes. Ce n'est donc que par un accroissement des échanges des produits traditionnels et de l'artisanat que cette communauté aurait pu obtenir de meilleurs résultats dans le domaine commercial. Et, en tenant compte des 27 années d'existence de la CEDEAO, on peut dire que ce bilan n'est pas très satisfaisant. Beaucoup pensent que des taux nettement plus élevés peuvent être obtenus grâce à la réalisation de progrès notables dans la mise en œuvre du programme de libéralisation pour les produits industriels – et grâce à l'instauration d'une harmonie complète entre l'UEMOA et la CEDEAO afin de garantir un marché économique sous-régional unifié en Afrique de l'Ouest.

Les échanges au sein de la CEN-SAD occupent la troisième place pour ce qui a trait aux exportations (12,8%) et la quatrième pour les importations (10,5%). Etant un groupement assez récent dont les membres appartiennent à plusieurs CER, la CEN-SAD doit encore développer ses échanges commerciaux

Le COMESA occupe le quatrième rang pour l'ensemble des exportations africaines (9,3%) et le cinquième pour les importations (7,4%). Ces classements peuvent paraître surprenants, étant donné la réputation du COMESA pour ses mesures en faveur du commerce.

Les CER ont appuyé les échanges intracommunautaires à travers des programmes de libéralisation des échanges et d'autres mesures. Mais les échanges intracommunautaires des produits manufacturés sont demeurés très limités ((2-7%), et dans certains cas ont baissé par rapport au total des échanges. Les mesures prises par les communautés pour soutenir le secteur industriel figurent pour la plupart dans leurs programmes de libéralisation des échanges.

Même si le secteur privé est considéré comme le moteur du développement industriel, les traités des CER sont fondés la plupart du temps sur l'hypothèse selon laquelle, il revient aux

gouvernements, en tant que principaux acteurs, de développer le secteur. Aussi convient-il de procéder à des ajustements des dispositions relatives à la coopération industrielle dans les traités des CER, afin d'attirer plus d'attention sur le secteur privé (tant local qu'étranger), en tant que force motrice et de moins privilégier les industries communautaires de prestige auxquelles les gouvernements tiennent tellement.

Les actions au niveau régional destinées à promouvoir l'agriculture et à assurer la sécurité alimentaire, ont essentiellement pour objet de réaliser les objectifs suivants :

- Harmonisation des politiques et stratégies de développement agricole
- Promotion des échanges intrarégionaux, y compris les mécanismes de compensation
- Mise en œuvre des systèmes d'alerte rapide conjoints pour lutter contre la sécheresse, les ravageurs et les maladies
- Développement de marchés efficaces au niveau de la région
- Mise en place d'institutions pour des activités conjointes de recherche et le renforcement des capacités.

Une autre réalité africaine, c'est que la majeure partie des échanges se fait dans le secteur informel et n'apparaît pas dans les registres officiels. S'il était pris en compte, le commerce intra africain serait beaucoup plus élevé que les 10% actuels. Il se peut également que les mouvements informels de capitaux soient plus importants qu'ils n'apparaissent. C'est pour ces raisons qu'il faut que le programme d'intégration africaine aille au-delà des liens économiques officiels pour pouvoir saisir la dynamique du secteur informel. Les CER devraient donc être encouragées à intégrer le secteur informel dans leurs politiques et activités. Par exemple, la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) commence à prêter attention au secteur informel, étant donné l'intense activité de part et d'autre des frontières au sein de la communauté. Nombre de petits commerçants de la sous-région font des affaires au Kenya, en Tanzanie et en Ouganda, aussi les politiques visant les grandes compagnies et les investisseurs devraient-elles commencer à s'intéresser aux commerçants du secteur informel.

En conséquence, dans les efforts visant à mettre en place un marché africain intégré, il conviendra de trouver des solutions à un grand nombre de problèmes.

- Premièrement, la plupart des communautés semblent fonctionner comme des entités indépendantes, plutôt que comme des branches différentes d'une même société. La deuxième phase du calendrier de mise en œuvre de l'AEC censée durer jusqu'en 2007, met l'accent sur la nécessité d'une coordination et d'une harmonisation de ces communautés.
- Deuxièmement, il y a le problème de la multiplicité des arrangements d'intégration régionale au sein de la même région. Ce qui entraîne inévitablement des adhésions multiples pour les pays et son corollaire le fardeau des coûts et les complications qu'entraînent ces adhésions multiples pour l'application des règles d'origine et autres.
- Troisièmement, l'application des protocoles communautaires sur les échanges et l'intégration des marchés, peut être compromise par des préoccupations portant sur la réduction de la souveraineté nationale et de l'indépendance quant à l'élaboration des

politiques au niveau national – ainsi que de la perte éventuelle des recettes douanières et autres taxes liées aux échanges entre pays. En outre, il convient d'aborder plus sérieusement la question des barrières non tarifaires par rapport aux échanges intracommunautaires dans toutes les communautés régionales. En raison du caractère multiforme des différents éléments d'une barrière non tarifaire, la suppression de cet important obstacle potentiel aux échanges intracommunautaires ne répond pas tout à fait aux normes de transparence requises..

**La convergence des politiques macroéconomiques ... demeure un mirage.** L'UEMOA et la CEMAC réalisent des progrès sensibles dans ce domaine, tandis que la CEDEAO, le COMESA et l'EAC ont établi des paramètres de convergence macroéconomique pour aider les Etats membres à orienter leurs efforts vers des réformes et une stabilité macroéconomiques. Toutefois, les pays ont eu du mal à atteindre les niveaux requis de convergence macroéconomique et il n'existe que très peu d'informations indiquant que tous les membres progressent à l'unisson. Il est donc difficile d'évaluer de quelle façon la convergence des politiques, en tant que dispositif d'ensemble, aide à établir une discipline macroéconomique au sein des CER et dans toute l'Afrique.

L'UEMOA, la CEMAC, la CEDEAO et le COMESA ont accordé une très grande importance à la convergence macroéconomique en s'accordant sur et en introduisant des paramètres pour amener leurs Etats membres à harmoniser et à stabiliser leurs politiques dans ce domaine. Mais ils sont à des niveaux d'évolution différents en ce qui concerne la conception de leurs critères de convergence et le respect de ceux-ci par les Etats membres. L'UMA et la SADC n'ont pas encore établi leurs paramètres de convergence. Ceux-ci – qui vont de la baisse des taux d'inflation ainsi que des déficits financiers et budgétaires à la réduction du fardeau de la dette – ont normalement pour objet d'aider les Etats membres à établir et maintenir un niveau acceptable de stabilité macroéconomique.

De manière générale, des efforts sont déployés par les Etats membres pour respecter les principes de convergence de leurs CER. En se fondant sur leurs résultats moyens enregistrés entre 1994 et 2000, les CER sont classées comme suit :

- En ce qui concerne l'inflation, l'Union du Maghreb arabe (UMA) occupe le premier rang avec 7%, suivie de l'Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA) 10%, de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) 10%, de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) 12%, de la Communauté économique de l'Afrique australe (SADC) 31%, et du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) 33%. Il convient toutefois de noter que l'UEMOA a, au cours des trois dernières années, réduit progressivement son taux d'inflation à deux chiffres en 1994 et 1995 à une moyenne de 4%. Hormis l'Angola et la République démocratique du Congo, l'inflation de la SADC et du COMESA aurait été de 17% et 15% respectivement.
- S'agissant du déficit budgétaire, l'UMA est en première position avec 0,2% suivi de la CEMAC (2,3%), de l'UEMOA (- 3,7%), de la SADC (- 4,3%), de la CEDEAO (- 4,9%) et du COMESA (- 5,7%). Concernant la dette extérieure, le classement est le même que pour le déficit budgétaire.
- Les flux d'investissements étrangers directs (IDE) vers le continent ont augmenté au taux annuel moyen d'environ 1,2% entre 1994 et 1999. Les investissements étrangers directs

représentent environ 2,8% du PIB de la CEDEAO, 2,0% de celui du COMESA, 1,9% de celui de l'UEMOA, 1,9% de la Communauté des Etats sahélo-sahariens (CEN-SAD), 1,8% de celui de la SADC, 1,4% de celui de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), 1,0% de celui de la CEEAC et 0,9% de celui de l'UMA. Les IDE ont constitué environ 1,5% du PIB de l'ensemble de l'Afrique. Au cours de la même période, la SADC et la CEN-SAD ont attiré environ 21% du total des IDE chacune, suivies du COMESA (16,4%), de la CEDEAO (11,9%), de l'UMA (5,4%), de l'UEMOA (3,1%), de l'IGAD (2,7%) et de la CEEAC (1,9%). La tendance positive du développement des marchés financiers sur le continent devrait entraîner un accroissement des investissements transfrontières et attirer des flux d'investissements étrangers directs par le biais de partenariats avec les investisseurs étrangers. En fait, des bourses de valeur existent au sein de toutes les CER.

**Inadéquation de l'infrastructure et de l'intégration physique - facteurs de blocage considérables.** L'inadéquation de l'infrastructure et des réseaux, notamment dans les domaines de l'énergie et du transport et des communications, sont des facteurs de blocage graves. Cette situation encourage l'accroissement du coût des affaires, sapant ainsi la compétitivité des produits africains tant au niveau national qu'international, et repoussant les investissements étrangers directs. En Afrique, le coût d'un appel téléphonique peut être 250% de celui du même appel en Europe ; le coût d'un voyage par avion entre Abuja et Bamako peut être 250% de celui du voyage entre Amsterdam et New York ; de même, le coût d'une expédition par voie maritime d'Addis Abeba à Abidjan peut être 350% de celui de Tokyo à Abidjan.

Dans le domaine du transport, de nombreux tronçons manquants de la Route transafricaine conçue pour promouvoir l'intégration des Etats membres au sein et entre les CER, ont été construits. Les projets d'interconnexion des voies ferroviaires dans les sous-régions de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique de l'Est ont été formulés et des fonds sont mobilisés actuellement pour les études de faisabilité. Par le biais d'initiatives meilleures de gestion des routes et la mise en place d'institutions appropriées, le réseau routier a été considérablement amélioré. Le transport est vu d'une manière globale dans le cadre des corridors de développement de la SADC et des initiatives de développement spatiales, ce qui pourrait être imité dans d'autres sous-régions pour ouvrir les pays enclavés.

La décision visant à libérer progressivement l'accès aux marchés du transport aérien en Afrique (Décision de Yamoussoukro) a été adoptée au niveau régional et renforcée au niveau sous-régional. La décision africaine relative à l'ouverture de l'espace aérien prévaut sur tout autre accord contradictoire bilatéral ou multilatéral et lève la plupart des restrictions sur l'octroi des droits de trafic, la fixation des capacités aériennes et la réglementation tarifaire. Elle permettra d'améliorer les connexions et les services intra-africains, d'introduire la concurrence dans un marché plus vaste et d'offrir de meilleurs choix aux consommateurs. La participation privée et les investissements des donateurs multilatéraux dans l'industrie du transport aérien pourront également être accrus.

De nombreux efforts visant à intégrer le continent sont déployés dans le domaine des télécommunications.

- Le projet RASCOM, lancé en 1992, offre une vaste gamme de services de télécommunication dans toutes les régions de l'Afrique par le biais de liaisons directes entre tous les pays africains et permet d'assurer la connectivité et les connexions internationales là où d'autres ne peuvent pas arriver.

- Lancée en 1995 par la CEA, la Société africaine de l'information a pour but de mettre en place un réseau d'informations et de télécommunications à l'échelle continentale et d'assurer la liaison de l'Afrique avec le reste du monde en améliorant le flux des nouvelles technologies.
- L'Union africaine de télécommunications a lancé l'initiative de la connexion africaine pour aider les Etats membres à adhérer à la Société de l'information à travers le développement accéléré de l'infrastructure de l'information régionale et son utilisation dans les secteurs socio-économiques.
- Le COMESA a lancé COMTEL en vue de forger un réseau de télécommunications régional, et la CEDEAO est en train de mettre en place des organes de réglementation pour le partage d'expériences et l'harmonisation des réglementations.

En ce qui concerne l'énergie hydraulique, les projets en cours sont, entre autres, la station énergétique de Kariba South entre la Zambie et le Zimbabwe, la station hydroélectrique de Ruzizi II entre le Burundi, le Rwanda et la République démocratique du Congo, la station d'énergie hydroélectrique de Nangbéto de la Communauté électrique du Bénin entre le Bénin et le Togo ainsi que le projet d'énergie hydraulique de l'Organisation pour la mise en valeur du Fleuve Sénégal entre le Mali, la Mauritanie et le Sénégal et également dans la région de l'Afrique de l'Ouest.

S'agissant des réseaux électriques, la centralisation de l'énergie par le biais de l'interconnexion des réseaux électriques est déjà en cours dans la région de la SADC avec la création, en 1995, du Southern African Power Pool qui devra relier les membres de la SADC en un réseau électrique unique. Le projet Pool, vraisemblablement la première tentative majeure de créer une zone de libre échange en matière d'énergie en Afrique australe, est un modèle qui peut être envisagé pour les autres régions de l'Afrique. La CEDEAO est également en train de centraliser son énergie dans le cadre du West African Power Pool. Une des priorités de la Communauté de l'Afrique de l'Est est l'achèvement du Plan directeur de l'énergie de l'EAC dans le cadre du Plan directeur général régional de l'énergie. Le Kenya, la Tanzanie et la Zambie envisagent de procéder à l'interconnexion de leurs réseaux électriques. Cela permettra d'améliorer la fiabilité et la sécurité d'approvisionnement de l'énergie dans les Etats membres de l'EAC, en raison de leur accès au Southern African Power Pool, avec ses surplus de capacités de production électrique excédentaires.

Pour ce qui est des oléoducs et des gazoducs, la centralisation de l'énergie est déjà effectuée avec la liaison, par le biais de Transmed, de l'Algérie à l'Italie en passant par la Tunisie et à travers le gazoduc Maghreb – Europe qui relie l'Algérie à l'Espagne via le Maroc. Le projet de l'oléoduc de l'Afrique de l'Ouest a pour but d'alimenter le Bénin, le Togo et le Ghana avec le gaz naturel provenant du Nigeria d'ici à 2004 – 2005. Le projet de gaz naturel de l'Afrique du Sud – Mozambique lancé par South African Synthetic Fuels Company, SASOL, devrait être achevé d'ici le début de 2004. L'oléoduc des produits pétroliers Mombasa – Nairobi sera étendu de Eldoret à l'ouest du Kenya à Kampala en Ouganda, avec des baisses considérables des prix des produits pétroliers pour l'Ouganda et d'autres régions enclavées du nord-ouest de la Tanzanie, le Rwanda, le Burundi et l'Est de la République démocratique du Congo.

### **Points essentiels tirés des indicateurs de l'intégration africaine**

Fondés sur un examen du fonctionnement de chaque CER par rapport à ses objectifs, son rythme et son progrès eu égard aux autres CER (voir encadré 1), les indicateurs de l'intégration

régionale de l'Afrique constituent la première évaluation concrète de l'intégration régionale. Ils ont été pris en considération à partir de 1994, année de l'entrée en vigueur du Traité d'Abuja.

### **Encadré n°1. Mesure de l'intégration**

Les indicateurs de l'intégration africaine et les indices de l'intégration africaine qui en sont dérivés sont nouveaux. Ainsi, il y a des limitations en ce qui concerne leur conception et leurs mesures. Mais, il s'agit d'un début et ils seront raffinés avec le temps.

S'agissant de l'indice du développement humain, lancé en 1990 pour compléter le PNB par habitant en tant que mesure de développement, ses débuts étaient modestes ; mais, de plus en plus raffiné, il a été vite considéré comme une base utile pour comparer les performances des pays et même des parties de pays. Il est espéré que la même chose se produira avec les indicateurs et les indices de l'intégration africaine. Même s'ils sont nouveaux et s'ils ont certaines limitations, ils peuvent constituer une base de discussion utile et, avec le temps, ils seront raffinés pour être plus utiles.

Les indicateurs ont été élaborés pour huit catégories d'activités sectorielles, à savoir :

- Intégration du commerce et du marché;
- Intégration monétaire, fiscale et financière;
- Transport;
- Communications;
- Industrie;
- Energie;
- Alimentation et agriculture;
- Développement humain et marchés de l'emploi.

Chaque catégorie sectorielle comprend elle-même un sous-ensemble de variables avec des tendances calculées comme une moyenne pondérée des composantes du sous-ensemble. Par exemple, l'indicateur du commerce est une moyenne pondérée des exportations et des importations intra-CER.

Les performances des diverses CER sont mesurées par rapport aux meilleurs scores de chaque catégorie sectorielle. Des notes sont attribuées sur la base de critères techniques et statistiques où la meilleure est 10. Ces notes sont utilisées pour calculer les indices de chaque CER, avec une pondération pour chacun des secteurs. Par exemple, l'intégration du commerce et du marché a une pondération de 34%, le transport, une pondération de 15%. Les indices de l'intégration sont alors calculés comme moyennes pondérées par le PIB de chaque CER.

Naturellement, il y aura beaucoup de discussions sur le choix des variables, la notation et les pondérations. L'intention ici est de fournir un tableau très général de la manière dont évolue l'intégration dans les divers secteurs de chacune des CER et pour toute l'Afrique.

Dans l'ensemble, il y a un mouvement perceptible vers une plus grande intégration qui s'est caractérisée par une montée en 1996 et un ralentissement général qui a suivi juste après (tableau 2). La vitesse moyenne de l'intégration en 1994-99 était de 4,7%, plus rapide que la croissance économique de la région. Mais, l'année 1994 peut avoir été une année de dépression qui a été suivie par des

reprises en 1995. Ainsi, la vitesse réelle de l'intégration n'était que de 1-2%. Il est aussi clair qu'il y a eu un recul depuis 1997.

**Tableau 2. Indice composé de l'intégration régionale**

Moyennes	1994	1995	1996	1997	1998	1999
<b>Moyenne simple</b>	100.0	113.1	121.4	124.1	123.0	120.1
<b>Moyenne comparée</b>	100.0	115.8	126.4	128.4	126.3	124.6

Source : Personnel de la CEA

De toutes les CER, la SADC, le COMESA, la CEN-SAD et la CEDEAO semblent avoir fait de bons progrès jusqu'en 1997 et ont ralenti leur élan avec le reste du continent aussitôt après (tableau 3). L'UEMOA, la vraie championne de l'intégration, semble s'être consolidée en bâtissant sur son succès antérieur, particulièrement dans la discipline macro-économique. La CEPGL, la CEEAC, la COI et la MRU sont restées en arrière en raison de l'insécurité qui régnait dans ces régions (tableau 4). Le rapport intégral qui sortira plus tard au courant de cette année donnera de plus amples détails sur la performance sectorielle de chaque CER et sur la performance des CER dans chaque secteur.

**Tableau 3. Indice composé de l'intégration par CER**

CER	1994	1995	1996	1997	1998	1999
CEMAC	100.0	127.5	133.8	134.1	132.5	122.0
CEPGL	100.0	91.0	89.9	95.1	91.0	87.3
COMESA	100.0	110.1	123.0	125.2	127.2	118.3
EAC	100.0	114.7	120.3	118.5	120.5	119.2
CEEAC	100.0	124.6	128.1	132.0	126.8	121.7
CEDEAO	100.0	117.3	132.2	131.0	137.7	134.2
IGAD	100.0	112.4	116.4	119.5	120.8	119.2
COI	100.0	116.2	126.2	118.3	123.8	109.6
MRU	100.0	90.2	96.4	119.3	109.3	117.1
SADC	100.0	113.7	124.8	127.2	133.2	132.9
UEMOA	100.0	117.4	130.5	132.3	134.7	136.2
UMA	100.0	112.3	125.0	124.8	119.2	121.7
<b>Moyenne</b>	<b>100.0</b>	<b>113.1</b>	<b>121.4</b>	<b>124.1</b>	<b>123.0</b>	<b>120.1</b>

Note : CEN-SAD n'est pas incluse en raison de sa récente création

Source : Personnel de la CEA

**Tableau 4. Vitesse de l'intégration par CER**

Au dessus de la moyenne	Moyenne	Près de la moyenne	Irrégulier
UEMOA 6.6%	CEMAC 4.7%	EAC 3.7%	CEPGL
CEDEAO 6.3%	CEN-SAD 4.6%	IGAD 3.7%	CEEAC

SADC 6.0%	UMA 4.2%	COMESA 3.6%	COI
			UFM

Source : Personnel de la CEA

## La voie à suivre

### Le bilan d'aujourd'hui

Le processus d'intégration de l'Afrique se heurte à des problèmes dont certains peuvent être imputés aux objectifs trop ambitieux par rapport aux besoins en ressources et en capacités. Mais lorsqu'on considère les multiples défis que l'Afrique doit surmonter pour maintenir un taux de croissance respectable, le manque de réalisations substantielles à ce jour n'est pas surprenant. Les mêmes problèmes systémiques qui entravent le développement des économies nationales du continent, bloquent aussi les progrès rapides vers son intégration.

Mais, avec beaucoup d'énergie et de bonne volonté et avec les efforts récemment déployés pour obtenir des résultats, l'intégration de l'Afrique suit généralement son cours. Un plus grand engagement politique et davantage de ressources sont néanmoins indispensables pour avoir de meilleurs résultats. Mais, la mise en place d'une Communauté économique africaine et de l'Union africaine exige aussi des incursions constantes dans les principaux secteurs d'accélération de la croissance que sont l'énergie et le transport au sein des CER et à travers le continent. Il est également essentiel de faire appel au secteur privé, qui jusque là avait été relégué au second plan.

### Principales questions en suspens

**Politiques macro-économiques pour l'intégration régionale.** Beaucoup de CER encouragent leurs membres à améliorer leur cadre macro-économique pour le développement et une plus grande intégration. Les principaux paramètres de convergence sont notamment les taux d'intérêt, l'inflation, les flux de l'IDE, les déficits budgétaires, les ratios dettes-PIB et les taux de croissance économique. Mais, les critères de convergence diffèrent d'une CER à l'autre en raison de leurs différents niveaux de développement. Les problèmes sont particulièrement évidents en ce qui concerne les déficits budgétaires et la dette.

- Quelle est la meilleure approche possible pour assurer une convergence politique plus rapide dans les pays membres des groupements d'intégration ? Y a-t-il un ensemble de macro-politiques fondamentales pour la convergence dans le type actuel de programmes de réformes ?
- Les groupements d'intégration de l'Afrique devraient-ils avoir une autorité supra nationale pour assurer la mise en œuvre des décisions prises d'un commun accord et imposer des sanctions en cas de non-respect ? Ou devraient-ils rester des cadres vagues pour diriger leurs processus d'intégration respectifs, dépendant des efforts que font leurs Etats membres pour progresser ?
- Les groupements d'intégration sont-ils effectivement impliqués dans les programmes nationaux de réforme économique (par exemple, les programmes d'ajustement structurel et autres) pour garantir leur compatibilité avec les objectifs politiques régionaux ? Leur implication devrait-elle être institutionnalisée dans toutes les négociations sur les réformes économiques telles que celles qui existent entre les Etats et le FMI et la Banque mondiale ?

**Commerce :** La plupart des CER ne sont pas encore parvenues à établir pleinement des zones de libre-échange et des unions douanières. L'élimination des barrières au commerce intrarégional est en général incomplète, dans la mesure où certains Etats membres accusent du

retard en ce qui concerne leurs obligations en matière de réduction des droits de douane. La réduction des droits de douane pose des difficultés dans de nombreux pays en raison de son incidence sur les recettes. D'autres difficultés proviennent de la répartition inégale des avantages et des coûts, les Etats membres n'ayant pas la même taille et les mêmes capacités. Dans pratiquement toutes les CER, le commerce intracommunautaire, en particulier les exportations à l'intérieur de la communauté elle-même, sont la chasse gardée d'une poignée d'économies dominantes.

- Comment peut-on identifier les asymétries dans les gains et les pertes résultant des plans de libéralisation des échanges et d'autres programmes des Etats membres ?
- L'établissement ou l'accord sur un « mécanisme de compensation » constitue-t-il la bonne approche ? Quels autres mécanismes de redistribution sont nécessaires pour veiller à ce que les avantages et les coûts soient partagés de manière plus égale et acceptable ? Comment les groupements d'intégration font-ils mieux face aux asymétries à l'intérieur des blocs ?
- Le processus d'intégration de l'Afrique ne met-il pas trop l'accent sur la création de zones de libre-échange et d'unions douanières, alors que les capacités de production sont faibles ? L'intégration ne devrait-elle pas se faire selon une approche plus prudente de la libéralisation ? Les contraintes du côté de l'offre ne devraient-elles pas être examinées avec rigueur en premier lieu ?

***Intégration physique par le développement de l'infrastructure :*** l'amélioration des infrastructures de l'énergie, des transports et des télécommunications est essentielle pour le développement des économies africaines et pour réduire la pauvreté. Il reste beaucoup à faire pour compléter les chaînons manquants à l'intérieur des CER et à travers l'Afrique, en particulier dans le domaine routier et en ce qui concerne l'exploitation du potentiel commercial du secteur énergétique, par le biais d'initiatives telles que les consortiums énergétiques, qui semblent bien fonctionner dans le cadre de la SADC.

Les capacités des CER de mettre œuvre des programmes d'infrastructures et des programmes sectoriels sont très limitées si elles ne bénéficient pas de l'aide d'intervenants extérieurs. Par conséquent, il y a lieu d'examiner la question de savoir si les CER devraient continuer à s'engager dans des projets de grande envergure dans le domaine des infrastructures.

- Comment pouvons-nous accélérer les financements des chaînons manquants des réseaux transcontinentaux ? Ne faudrait-il pas avoir recours à des institutions spécialisées pour financer de tels projets (par exemple, un mécanisme de financement et un mécanisme de garantie des investissements) ?
- Comment les Etats peuvent-ils assurer l'équilibre entre les différentes demandes contradictoires qui pèsent sur leurs ressources limitées tout en fournissant un appui approprié aux programmes d'intégration des infrastructures ?
- Quelles sont les conditions, notamment les droits fonciers et les droits de propriété, requises pour une participation effective du secteur privé au développement de l'infrastructure ?

***Renforcement des communautés économiques régionales :*** les CER ont été mises en place par les Etats eux-mêmes, à travers un processus de négociation complexe et souvent lent. Bien que

la mise en œuvre n'ait pas été parfaite, avec notamment des périodes d'inaction et de retour en arrière, le système s'est traduit par une solidarité entre ses différents membres, et des progrès ont été enregistrés dans le sens d'une union économique.

Mais avec 14 CER, la configuration actuelle apparaît comme un gaspillage d'énergie et de ressources. Etant donné les adhésions multiples des Etats, l'idée a souvent été émise que l'intégration serait plus efficace si le nombre des CER était réduit et si les Etats ne pouvaient adhérer qu'à une seule communauté. Pour faciliter en fin de compte la fusion des CER dans le cadre de l'Union africaine, des efforts particuliers d'harmonisation et de coordination seront nécessaires.

- Comment les structures des CER peuvent-elles être rationalisées ?
- Quels mécanismes devraient être mis en place pour que les Etats et les CER coordonnent et mettent en œuvre les politiques arrêtées ?
- Comment peut-on renforcer l'appui politique (et celui des ONGs et de la société civile) en vue de garantir le financement et la mise en place de capacités et d'institutions ?
- Dans l'établissement des priorités, comment les CER peuvent-elles se concentrer sur ce qu'elles font de mieux et se dessaisir de ce qui pourrait être mieux accompli par les Etats, d'autres institutions africaines, des organisations bilatérales ou multilatérales ?

### **Edification de l'Union africaine**

L'Union africaine constitue le plus ambitieux programme politique de l'Afrique depuis les indépendances et sa mise en place pèsera lourdement sur les infrastructures institutionnelles et financières actuelles. En effet, l'Union africaine doit relever les mêmes défis que l'OUA et les CER : un mandat clair, des mécanismes efficaces concernant ses relations avec les Etats et un niveau approprié de ressources pour s'acquitter de son mandat. De nombreuses institutions nouvelles doivent être créées. La réflexion actuelle devrait intégrer les plans d'action en vue de l'établissement de priorités ou la définition des fonctions.

- Quel devrait être le calendrier et l'ordonnancement des activités en vue de la création de la Banque centrale africaine, du Fonds monétaire africain, de la Banque africaine d'investissements ainsi que des nombreuses autres institutions prévues ?
- Quels devraient être les domaines prioritaires dans lesquels les Etats devraient céder une part de leur souveraineté en matière de prise de décisions et partager leurs pouvoirs avec l'Union africaine ?
- Quels seront les coûts de fonctionnement de l'Union africaine et d'où proviendront ses ressources ?
- Quelles seraient les exigences en matière de capacités concernant la conception, la gestion et l'administration des nombreuses institutions de l'Union africaine ?
- Comment l'Union africaine va-t-elle renforcer et compléter les activités des CER et des autres organismes régionaux tels que la BAD et la CEA ?

- Comment l'Union africaine collaborera-t-elle avec les Etats, la société civile et le secteur privé ?